

LES PESTICIDES

Pour l'entretien des espaces verts

VOS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

JUILLET 2025

PESTICIDES INTERDITS depuis le 6 juillet 2025

Les interdictions sont élargies à l'ensemble **des espaces verts** (pelouses, arbres, arbustes, autres végétaux ornementaux, potagers et matériaux inertes). **Soixante (60) ingrédients actifs sont interdits** pour les entreprises. S'ajoutent à ces pesticides, pour les citoyens, ceux contenant de la **perméthrine** ou des **pyréthrines**. Il est également interdit de vendre ces produits aux citoyens et aux titulaires du permis visés.

Les **ingrédients actifs interdits** présentent des risques modérés à très élevés pour la **santé et l'environnement** selon des **données scientifiques probantes, normées et reconnues**.

Les pesticides qui demeurent autorisés assurent le contrôle des ravageurs d'importance.

- Pour en savoir plus, consultez :
- [Noms commerciaux des pesticides interdits en milieu urbain](#)
 - [Critères pour déterminer les ingrédients actifs interdits en milieu urbain](#)

PERMIS POUR L'UTILISATION DE PESTICIDES

PERMIS DE SOUS-CATÉGORIE C4 OU D4, « APPLICATION EN ENTRETIEN DES ESPACES VERTS »
DEMANDE ET RENOUELEMENT
• Demandez la sous-catégorie C4 ou D4 en l'indiquant sur le formulaire de demande de permis. • Transmettez par la poste votre avis de renouvellement dûment rempli, au moins 30 jours avant l'expiration de votre permis. Si vous avez égaré cet avis ou si vous ne l'avez pas reçu, remplissez le même formulaire que pour une demande de permis.
OBLIGATIONS
• Affichez votre permis à un endroit bien en vue dans chacun de vos établissements. • Assurez-vous que vos employés sont titulaires d'un certificat de sous-catégorie CD4 ou travaillent sous la surveillance du titulaire d'un tel certificat. • Tenez un registre de vos achats et un registre de vos utilisations de pesticides et conservez-les pendant cinq ans (modèle C ou modèle D). • Informez le Ministère de tout changement à apporter à votre dossier (changement de coordonnées, cessation d'activités, vente, etc.) dans un délai maximal de 30 jours en utilisant le même formulaire que pour une demande de permis.

CERTIFICAT POUR L'UTILISATION DE PESTICIDES

CERTIFICAT DE SOUS-CATÉGORIE CD4, « APPLICATION EN ENTRETIEN DES ESPACES VERTS »
DEMANDE ET RENOUELEMENT
• Demandez la sous-catégorie CD4 en l'indiquant sur le formulaire de demande de certificat ou dans le service en ligne. • Les examens prescrits ou reconnus dont la réussite mène à la certification sont mentionnés dans le jeu de données Examens prescrits ou reconnus pour la certification relative à la vente ou à l'utilisation de pesticides. • Transmettez par la poste votre avis de renouvellement dûment rempli, au moins 30 jours avant l'expiration de votre certificat, ou utilisez le service en ligne. Si vous avez égaré cet avis ou si vous ne l'avez pas reçu, remplissez le même formulaire que pour une demande de certificat ou utilisez le service en ligne.
OBLIGATIONS
• Ayez en votre possession votre certificat lorsque vous exercez vos activités. • Informez le Ministère de tout changement à apporter à votre dossier (exemple : changement d'adresse) dans un délai maximal de 30 jours en utilisant le même formulaire que pour une demande de certificat.

GARDERIES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

PESTICIDES AUTORISÉS

- ✓ [Biopesticides](#)
- ✓ [Acide borique, borax et octaborate disodique tétrahydrate](#)
- ✓ Pesticides appliqués par injection pour contrôler l'agrire du frêne par un titulaire de permis de sous-catégorie C4, si les mesures sont prises pour empêcher toute personne d'entrer en contact avec le dispositif d'injection et si les trous d'injection sont scellés par la suite

- Pour vous y retrouver, consultez :
- Le [localisateur de services de garde](#)
 - La [carte des services de garde](#)
 - L'outil [Trouver une école](#)

NOUVEAU

DISTANCE D'ÉLOIGNEMENT

Il est interdit d'appliquer un pesticide à moins de 3 mètres de la limite du terrain d'une garderie ou d'un établissement scolaire, pendant les périodes d'activités.

Pour connaître toutes les règles qui s'appliquent à ces lieux, consultez le document [Règles relatives à l'application de pesticides dans les garderies et les établissements scolaires](#).

ENTREPOSER DES PESTICIDES

POSSESSION

Possédez uniquement les pesticides que votre permis vous autorise à utiliser et les pesticides dont l’homologation est valide.

[Comment vous en débarrasser de manière sécuritaire](#)

CONDITIONS AMBIANTES

Entreposez-les dans des **conditions** permettant de **ne pas altérer** le produit, son emballage ou son étiquette.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET DÉVERSEMENT

Entreposez-les de manière **à ne pas laisser leur contenu se répandre dans l’environnement** et ayez à la portée de la main **l’équipement et le matériel absorbant** pour nettoyer s’il y a une fuite ou un déversement.

PRÉPARER DES PESTICIDES

ÉTIQUETTE

Respectez les **instructions** du fabricant inscrites sur l’[étiquette du pesticide](#). En cas de conflit entre une instruction de l’étiquette et une exigence de préparation mentionnée dans cet avis, respectez la plus contraignante.

DISTANCES D’ÉLOIGNEMENT

Respectez les [distances d’éloignement](#) d’un lac, d’un cours d’eau, d’un milieu humide ou d’un site de prélèvement d’eau.

APPLIQUER DES PESTICIDES

ÉTIQUETTE

Respectez les **instructions** du fabricant inscrites sur l’[étiquette du pesticide](#). En cas de conflit entre une instruction de l’étiquette et une exigence d’application mentionnée dans cet avis, respectez la plus contraignante.

EXPOSITION

Aucune personne autre que celle participant à l’application ne doit être présente sur le lieu et ne doit être exposée au pesticide. Aucun animal de compagnie ne doit être exposé au pesticide. Toutes les mesures doivent être prises pour éviter de contaminer une surface ou un objet qui ne doit pas être traité.

AFFICHAGE

Affichez la [liste des services d’urgence](#) bien en vue, à proximité de l’entrée du lieu d’entreposage.

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Avisez [Urgence-Environnement](#) immédiatement **si un incendie se déclare** sur le lieu d’entreposage de 1 000 litres ou kilogrammes de pesticides non préparés ou non dilués.

DISTANCES D’ÉLOIGNEMENT

Respectez les [distances d’éloignement](#) d’un lac, d’un cours d’eau, d’un milieu humide ou d’un site de prélèvement d’eau.

AMÉNAGEMENT DE RÉTENTION

Entreposez les pesticides dans un aménagement de rétention.

AMÉNAGEMENT DE RÉTENTION

Effectuez les opérations dans un aménagement de rétention.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET DÉVERSEMENT

Utilisez un système d’alimentation en eau anti-retour pour éviter les déversements vers la source d’approvisionnement en eau.

Demeurez sur les lieux pendant toute la durée des opérations de manière à prévenir toute fuite ou tout déversement et ayez l’équipement et le matériel adéquats pour le faire cesser et nettoyer les lieux.

AFFICHAGE

Apposez une [affiche](#) à la suite d’une application sur une **surface gazonnée**, des **matériaux inertes** et, sauf dans le cas de l’injection, des **végétaux d’agrément ou d’ornementation**.

NOUVEAU

Le cercle et la barre oblique du **pictogramme** doivent être de couleur **jaune**.

DISTANCES D’ÉLOIGNEMENT

Respectez les [distances d’éloignement](#) d’un lac, d’un cours d’eau, d’un milieu humide ou d’un site de prélèvement d’eau.

RENFORCEMENT DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Depuis 2023

Introduction des sanctions administratives pécuniaires (SAP)

OBJECTIFS

Inciter à prendre rapidement les mesures requises pour remédier au manquement et dissuader sa répétition.

DÉCISION D’IMPOSER UNE SAP ET MONTANT

La décision est prise, entre autres, selon la nature du manquement, son impact réel ou appréhendé sur l’être humain et l’environnement, la vulnérabilité du milieu affecté et l’historique du contrevenant. Le montant est fixé par les lois ou les règlements selon la gravité objective du manquement.

FONCTIONNEMENT DES SAP

Elles sont imposées à la suite d’une évaluation du dossier après la constatation d’un manquement. Le Ministère informe la personne ou l’entreprise concernée au moyen d’un avis de non-conformité. Cet avis précède l’imposition d’une SAP, le cas échéant.

Modernisation du régime pénal

AMENDES

Hausse des amendes minimales et maximales

DÉLAI DE PRESCRIPTION

Prolongé (cinq ans au lieu de deux ans)

RÉCIDIVES

Nouvelles mesures en cas de récidive (amende double ou triple)

PEINE

Facteurs aggravants pour la détermination de la peine

RESPONSABILITÉ

Responsabilité renforcée des dirigeants et des administrateurs

Pour en savoir plus, consultez la [Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale](#).

Pour plus de détails, veuillez consulter le site [Québec.ca](#).
Vous avez des questions? Utilisez le [formulaire de demande de renseignements](#).

L’information contenue dans ce document ne couvre pas toutes les facettes de la réglementation et ne remplace aucunement les textes réglementaires publiés à la *Gazette officielle du Québec*.